Bien avant la promulgation de la loi, tous l'étaient mis d'accord pour diminuer de dix centimes le prix du litre de vin et pour augmenter de dix centimes le prix du verre de spiritueux.

Présumant en hausse, les clients n'ont manifesté aucune surprise lorsque le 1er janvier, dès le matin, on leur a fait l'application des nouveaux tarifs.

En vertu du règlement, M. Gourel invite tous les débitants de Valenciennes à se syndiquer, parce qu'on ne peut arriver à un résultat que par la force, et ce qui donne la force, c'est l'union et l'entente.

L'orateur a été très applaudi.

M. Carou remercie M. Gourel d'avoir bien voulu venir défendre les débitants de Valenciennes et il donne la parole à M. Thellier de Poncheville qui proteste contre la loi nouvelle qu'il qualifie de loi de rend.

Le conseiller municipal clérical et réactionnaire se livre ensuite à une digression inopportune qui provoque quelques interruptions.

M. Thellier de Poncheville coupe court en attaquant l'ancienne municipalité.

M. Dure, conseiller municipal collectiviste, s'associe à une partie des paroles prononcées par son collègue réactionnaire pour protester contre les taxes de remplacement votées par l'ancienne municipalité et il vante les décisions prises par la municipalité socialiste lilloise.

M. Kehl met aussitôt aux voix un ordre du jour aux termes duquel « 200 débitants réunis le 6 janvier après-midi, dans la salle de la Justice de paix de Valenciennes, après avoir entendu des explications et précises de M. Gourel, reconnaissant la nécessité de créer un Syndicat des débitants de boissons de Valenciennes.»

Cet ordre du jour est voté à mains levées.

La séance est levée.

Avant de se retirer, plusieurs assistants viennent se faire inscrire comme membres du futur Syndicat.

Saint-Amand. — Les prédictions du professeur Falb se réalisent avec une merveilleuse exactitude et même sont dépassées. Le froid qui a amené météorologiquement annonce un froid sec pour la 1re quinzaine de janvier. Depuis hier, la température est sous-sécheresse, mais gênant dans notre région, qui cependant est le perpétuel séjour de l'humidité. Nous l'indiquons de vent du Nord qui s'a assez de souffler aujourd'hui avec fureur, le thermomètre est descendu jusqu'à quelque degrés au-dessous de zéro, en de certaines endroits. Cette force jetée a fait la joie des patineurs qui, toute l'après-midi, ont exulté aux mazurs dont l'immense étendue est couverte d'une glace de 5 cm. Ca n'était que quelques gens et jeunes lilas qui parfois réunis en groupe glaciers, continuent avec un art infini.

HAZEBROUCK

Un suicidé à Estaires

Jeudi soir, vers sept heures, le sieur Lucidarme venait avertir la police que son voisin Porcq Auguste, âgé de 60 ans, rue du Bois, était pendu dans sa maison. M. Mouget, commissaire de police, après avoir fait, prévenir le docteur Delporte, se rendit à la maison du suicidé.

Plus de quarante personnes stationnaient devant la porte, mais personne n'osait entrer, tous terrorisés par la frayeur. Le commissaire de police, délégué par un des gardes, entra dans la manœuvre où était pendu Porcq avec un trait de cheval. Le cadavre fut déposé sur un lit. Porcq est un ancien sonneur à l'église.

Un voleur volé. — Jeudi sur le marché, un portefeuille a été volé à un commerçant. Le portefeuille, heureusement, ne contenait que quelques papiers d'affaires; un individu soupçonné a été arrêté pendant quelques heures, aucun faute de preuves, il a dû être relâché.

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

Billy-Montigny. — Il y a quelques jours mourait subitement dans cette commune M. J. Wantier, receveur au chemin de fer du Nord, suicide le bruit se répandit que cet avait commis s'était suicidé.

Renseignements pris auprès de M. le docteur Lauriers, nous pouvons certifier que le décès de M. Wantier a été occasionné par une cause purement naturelle, une angine pulmonaire.

Voilà pour démentir le bruit mis en circulation.

Agitation aux mines de Liévin

Une certaine agitation règne parmi les chargeurs et rouleurs de la compagnie des mines de Liévin.

Samedi matin, un certain nombre de ceux-ci, appartenant à la fosse n° 3, refusèrent de descendre, se plaignant surtout de la faiblesse de leurs salaires.

Une délégation constituée s'est rendue au bureau de M. Simon, ingénieur-directeur, présenta par M. Sellier, délégué mineur. Après échange d'explications, il a été répondu aux délégués que les griefs soumis n'étaient pas fondés.

Le mécontentement continue, il ne semble cependant pas devoir être de longue durée.

Réunion des cabaretiers de Liévin

Protestation contre la nouvelle loi sur les boissons. — Le petit verre à 3 sous

Les cabaretiers de Liévin, dans le but de protester contre le nouveau régime des boissons et l'augmentation des droits sur les alcools, cet temps, samedi soir, salle Carpentier, rue Thiers, une réunion.

M. Sellier, cabaretier à la cité du n° 3 présidait.

L'assemblée, après avoir discuté longuement les moyens pouvant sauvegarder les intérêts de tous et avoir rejeté une proposition tendant à voter Verdure, tendant à diminuer la nonchalance des verres, a décidé à l'unanimité, moins deux voix, qu'à partir du 1er jour les verres d'alcool, cognac, rhum, Kirsch et autres spiritueux ainsi que les grands verres de genièvre ou d'eau-de-vie seront payés quinze centimes.

Des pancartes informant les consommateurs de cette décision, vont être imprimées et apposées dans les estaminets.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Bien que notre rédacteur économique aborde aujourd'hui la question des actions de charbonnage, nous ne croyons pas devoir lui refuser l'insertion de son article. Il importe toutefois qu'on sache bien que nous désirons ne point prendre partie dans les questions financières de cette nature et que nos colonnes seraient ouvertes à quiconque aurait à rectifier les appréciations personnelles de notre collaborateur.

Les Valeurs Houillères Françaises

Nous reproduisons, comme nous le faisons chaque année, les tableaux indiquant les cours des principaux charbonnages du Pas-de-Calais. Ce document est surtout intéressant vu les circonstances :

Cours de la Bourse de Lille

CHARBONNAGES	31 déc 1900	30 juin 1900	31 déc 1899	30 juin 1899	31 déc 1898	30 juin 1898	31 déc 1897	30 juin 1897	31 déc 1896	30 juin 1896	31 déc 1895	30 juin 1895	31 déc 1894	30 juin 1894	31 déc 1893	30 juin 1893	31 déc 1892	30 juin 1892	31 déc 1891	30 juin 1891	31 déc 1890
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Bruay (1)	2.000	2.100	2.350	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500
Bully-Grenay	48.000	2.640	2.340	2.640	2.170	2.850	4.300	4.300	4.300	4.300	4.300	4.300	4.300	4.300	4.300	4.300	4.300	4.300	4.300	4.300	4.300
Carvin (2)	23.000	23.000	23.000	23.000	23.000	23.000	23.000	23.000	23.000	23.000	23.000	23.000	23.000	23.000	23.000	23.000	23.000	23.000	23.000	23.000	23.000
Courrières (3)	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000
Douvrin (4)	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000	7.000
Dourges (5)	1.300	1.300	1.300	1.300	1.300	1.300	1.300	1.300	1.300	1.300	1.300	1.300	1.300	1.300	1.300	1.300	1.300	1.300	1.300	1.300	1.300
Drocourt (6)	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000
Douchy	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300
Flers	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300
Lens (7)	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000	9.000
Liévin (8)	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300	2.300
Marles	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300
Sacs des 70 qr (9)	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000
Vicoigne-Nœux	17.500	17.500	14.500	17.500	14.500	17.500	17.500	17.500	17.500	17.500	17.500	17.500	17.500	17.500	17.500	17.500	17.500	17.500	17.500	17.500	17.500
Nombre d'actions émises	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000

La diminution qu'on remarque, en général, au 31 décembre 1900, comparativement à la même date de 1899, est due à des causes étrangères à la prospérité ou à l'avenir de l'industrie houillère, dont la situation est plus favorable aujourd'hui qu'il y a un an. Depuis cette époque, la plupart des contrats de vente ont été renouvelés avec différentes modalités de prix et la production a été généralement accrue. On devrait donc conclure à une hausse de cours, puisque les dividendes vont être presque partout augmentés, et, par suite, la valeur des actions.

C'est ce qui aurait eu lieu si plusieurs influences considérables n'étaient venues s'opposer à une façon inattendue et factice sur le marché.

Les principales sont les suivantes :

Le krach des laines à Tourcoing-Roubaix, qui a occasionné une perte évaluée au minimum à 80 millions de francs, au maximum à 125 millions, a amené la réalisation à tout prix de nombreuses valeurs houillières. Cette crise où, encore une fois, nos nafis compatriotes, déjà si souvent éprouvés cependant par les valeurs étrangères et coloniales, se sont de nouveau fait tonder par des spéculateurs internationaux, a pesé lourdement et pèse encore sur le marché, beaucoup trop restreint de la bourse de Lille. Non seulement on vend à tout prix mais une catégorie importante de acheteurs a disparu.

Des articles de journaux mal informés ont annoncé que l'on allait revoir la même baisse des combustibles qu'en 1874-1875, or il n'y a aucune analogie entre les deux époques. En 1872-73 on sortait de la guerre, pendant un an on avait consommé sans produire, les magasins étaient vides, la fabrication d'un vaste matériel de guerre ainsi que d'importants travaux militaires furent entrepris.

Le prix de la tonne de charbon tout venant atteignit dans le Nord 38 fr. contre 26 fr. aujourd'hui, dans l'Ouest 70 fr., le coke fut vendu 70 à 80 fr. contre 30 à 40 présentement suivant les qualités.

Il en résultait en 1872-1873 un développement considérable mais momentané de consommation, tandis que l'extension des houilles de houille depuis quatre ans est due à une progression naturelle et provient de causes qui ne peuvent qu'aller en s'accentuant, sauf parfois, dans le cas actuel, de perturbations cheilées temporaires. La métallurgie surtout, en Gergnanie bouillet, est appelée à progresser avec l'accroissement énorme qui va être donné partout aux chemins de fer et tramways. On estime que la consommation des métaux qui remplacent nombre d'autres matières, aura doublé d'ici dix ans. La fabrication d'une tonne de fer nécessite plusieurs tonnes de charbon et coke, et un haut-fourneau emploie une quantité de houille égale à la production d'un puits de mine. Le coke sidérurgique est destiné à manquer, de l'avis général.

On constate que le ralentissement de toutes les industries dans des événements de Chine et que l'industrie houillère, l'industrie mère, est celle qui est restée la plus ferme, qui résiste le mieux à la crise universelle. La suppression subite d'un marché de 400 millions de consommateurs, population plus importante que celle de l'Europe, a frappé partout toutes les branches de travail. La Chine commençait à établir des chemins de fer qui donnaient déjà, pour leur début, un trafic élevé. Alors que la France compte 200.000 kilom. de voies ferrées, la Chine ne possède actuellement quelques centaines de kilom. Elle est appelée à avoir 50.000 kilom. 10.000 environ étaient en construction ou à l'étude quand les troubles ont commencé fin juin dernier. Tout travail a cessé, et, dans le monde entier, on attend la pacification pour faire des commandes.

Voilà, en dehors des autres causes du stationnement ou recul momentané des cours de la plupart des valeurs houillères qui ont fait la fortune des souscripteurs. On y ajoute d'autres causes plus ou moins fondées, du parle d'un puissant syndicat qui pousserait à la baisse pour acheter et revendre plus tard ; on se plaint du nombre trop restreint des agents de change et de la mauvaise organisation de la Bourse de Lille dont le cercle d'opérations est trop étroit (1).

On dit que des spéculateurs qui avaient joué à terme et dépouse, pour obtenir des avances, des actions charbonnières, ont dû réaliser quand même de ces dernières. Mais tout cela ne nous semble pas assez étoffé de voir des certaines valeurs de grand avenir, comme pétrolièrement les Bally-Grenay, Lens, Courrières, Douvrin dans le Bassin du Pas-de-Calais, l'Escarpelle, Anzin et Aniche dans celui du Nord à cours si peu en rapport avec l'avenir et alors qu'en estime, pour la plupart d'entre elles, que d'ici un à deux ans les dividendes seront sécrus de 20 à 50 0/0, plus même pour certaines, comme le groupe des 30 et 70 0/0 de Marles.

***

L'industrie houillère qui donnait déjà de si brillants résultats avant la hausse de 50 0/0, des combustibles dont il restera, quoiqu'il arrive, au moins moitié, est appelée, en France du moins à une prospérité croissante ; aucune branche n'offre de partie stérapiée de capitalisation et de plus value, il est vrai qu'elle constitue un monopole, qu'il n'est d'une matière indispensable à plus en plus recherchée, qui se raréfie, et ne se reproduit pas, alors que sa consommation ne peut que continuer à croître largement et que d'autres causes sont appelées à la favoriser.

La consommation houillère de la France est par habitant de moitié moins élevée qu'en Belgique et trois fois inférieure à celle de l'Angleterre ; cette inégalité importante est destinée à disparaître.

Dans ces deux derniers pays qui nous fournissent annuellement 7 millions de tonnes représentant 150 millions de francs, la production nous atteint à peu près son maximum dans quelques années, ce qui est déjà le cas pour certaines catégories de combustibles comme les charbons à coke, à forge et à gaz qu'épuisent, et les cokes.

Enfin on réduite en Angleterre une disette et il est question de frapper d'un droit de sortie les houilles ; en Allemagne on demande que les nationaux soient avant tout alimentés et qu'on ne laisse exporter que l'excédent de la consommation indigène.

Ce sont toutes conditions nouvelles qui n'existaient pas il y a environ trente ans lors de la hausse houillère de 1872-1873, la différence est donc grande et les temps sont loin d'être les mêmes.

(1) Chaque action a été divisée en vingt titres ou vingtièmes, cotés chacun 2.490 francs au 31 décembre dernier.

(2) Une société anonyme a été créée avec 60.000 actions, cotées 2.490 francs chacune au 31 décembre dernier.

(3) Chaque action a été divisée en centièmes, cotée chacun 270 francs au 31 décembre dernier.

(4) Chaque action a été divisée en centièmes, cotée chacun 625 francs au 31 décembre dernier.

(5) Chaque action a été divisée en dixièmes, cotée chacun 2.310 francs au 31 décembre dernier.

(6) Chaque action a été divisée en vingtièmes, cotée chacun 2.195 francs au 31 décembre dernier.

(7) Chaque action a été divisée en vingtièmes, cotée chacun 1.990 francs au 31 décembre dernier.

(1) Plusieurs sociétés houillères ont décidé de demander l'admission de leurs titres à la Bourse de Paris, où ils remplaceront avantageusement les actions étrangères qui ont déjà causé tant de ruines.

TRIBUNAUX

Conseil de guerre de la 1re région

Président : M. le colonel De Bontangos, commandant le 19e régiment de chasseurs — Ministère public : M. le commandant Lefebvre, commissaire du gouvernement.

René-Louis Lemettre, soldat, 43e infanterie, inculpé de manifeste publique. Acquitté. Défenseur : M. de Lauweryens de Roendaele.

Eugène-Louis Rouault, 2e canonnier, 27e d'artillerie, vol de deux ex. appartenant à l'administration militaire. Défenseur : M. de Lauweryens de Roendael.

Henri-Charles Hlubon, soldat, 127e infanterie, outrages par paroles et menaces envers un supérieur en dehors du service, un an de prison. Défenseur : M. De Lauweryens de Roendaele.

(1) Plusieurs sociétés houillères ont décidé de demander l'admission de leurs titres à la Bourse de Paris, où ils remplaceront avantageusement les actions étrangères qui ont déjà causé tant de ruines.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 5 janvier 1901

Présidence de M. Vanneuville. — Ministère public : M. Vanneuville, juge-suppléant.

Les exploits d'un conducteur de tramways. — Les conducteurs de véhicules et les charretiers en particulier ont parfois le tort pour tuer leurs employés de la Compagnie des tramways, de les ne déployer avec elle un premier coup de sifflet des cochers de cars. De part et d'autre on s'injurie, c'est une chanson connue. Les cochers passeraient bien, mais c'est dans l'ordre, chacun tait qu.

Il arrive parfois aussi, le galon rend bien des gens arrogants, que l'employé aille un peu trop loin dans ses observations, mais lorsqu'il en va jusqu'à saisir la barre d'aiguillage pour répondre par des arguments frappants aux paroles de celui qui le gêne, il est tout naturel qu'on l'amène à s'asseoir sur le banc de la police correctionnelle.

C'est ce qui est arrivé à Albert Toupet, conducteur de tramway R. Le charretier François Schaepelynck, demeurant boulevard Victor Hugo, se trouve de M. Colin, un cochers de tramways assez vite sur la place Vauban-Leclerc, parce qu'une bottelée dessus qui se trouvait en avant de son tombereau le gênait : cocher, conducteur et charretier s'étaient invectivés.

Descendu donc de son siège, en l'enjoignant : « Attends ou derrière ! » Toupet, conducteur de tramway, a, le dit-il, frappé le dit charretier d'un coup de poing à Schaepelynck qui l'avait insulté. Mais, remontant dans le car, il avait si lourde barre de fer d'aiguillage qui s'abattit sur l'oreille du charretier pour retomber enfin sur le bras de celui-ci.

Toupet a le change d'être bien noté et il paraît s'entiner dans ses déclarations, mais on sait que l'on ont condamné qu'à 26 fr. d'amende avec bénéfice du sursis de la loi Bérenger.

Entre époux, — Ernest Lepagnie Papin, homme d'équipe, à la gare d'Hazebrouck, a le tort d'écouter les recontarz que sa sœur lui rapporte sur sa femme Louise Dessopaint et de la prendre pièces. Du le depuis quelque temps mésintelligence dans le ménage.

Le 14 novembre pendant le repas, la conversation revint sur ce sujet. Monsieur gifle Madame et Madame lance une soucoupe à la tête de Monsieur. C'est une scène qui est du avoir son épilogue devant le tribunal de simple police.

Après plaidoirie de Me Bruyelle et Me Brackers d'Hugo, pour les prévenus, le tribunal, en a jugé ainsi en condamnant Papin et Louise Dessopaint, chacun à 5 francs d'amende, avec bénéfice du sursis de la loi Bérenger.

AFFAIRES DIVERSES

Coups. — 20 francs d'amende avec sursis à Jules Colinet, 46 ans, pour avoir frappé M. Desspée, rue Colmar, sous Roubaix, à Croix. — 3 mois de prison, par défaut à Georges Demolechin, qui a frappé son ancienne amie.

Mendicité. — 6 jours de prison, à Adèle Corail — 24 heures, à Camille Delebecq, 65 ans.

Fraude. — 6 jours de prison avec sursis, 500 fr. d'amende à François Delaporte, 17 ans, teinturier, rue du Chemin de fer, à Roubaix.

La Chanson Populaire

L'IVRESSE DE JEANNE

(Chanson Bachique)

Premier Couplet

Ma Jeanne a levé son verre
A la santé du roi soit,
Et moi, d'une voix légère
L'homme est un monstre d'orgueil,
Et bien ! Je me sens capable
D'entrer en lutte avec lui,
Parions que, sous la table,
Je rouleraie avant moi.

REFRAIN

Une nuit d'orgie
Pour moi n'est qu'un jeu,
Ma tête rougie
Ne craint pas le feu.
O vin qui carresse !
Donne à mon ivresse
Ton baiser de feu. *(bis.)*

Deuxième Couplet

Ma Jeanne a penché son verre...
La vie coule à plein goulot,
Son cœur bat à la mesure,
Sa joue est comme un brasier,
Elle dit : Prends, sur ma lèvre,
Le parfum des anciens jours,
Reprends l'ivresse et la fièvre
De nos premières amours,

Une nuit d'orgie, etc...

Troisième Couplet

Ma Jeanne a remplisson verre
Et l'a vidé coup sur coup...
Mais blanche as-tu vu ? s'élève,
Elle dit : Aimer... beaucoup !
D'amour se sentir avide...
Et voir que tout doit finir,
J'ai pour quand la coupe est vide...
Verse! Et brûvons l'avenir !

Une nuit d'orgie, etc...

Quatrième Couplet

Ma Jeanne a brisé son verre
Et pleure sur ses débris ;
Sa voix, qui se désespère,
Pousse des sons attendris.
Puis, sa poupière frissonne,
Ses beaux yeux vont se fermant...
Jeanne s'endort, la mignonne !
Et je chante en la berçant :

Une nuit d'orgie, etc...

RIBUNE PUBLIQUE

Monsieur le Rédacteur en Chef,

Permettez-moi de compter sur l'hospitalité de votre estimable journal pour insérer les lignes que voici :

Un Four Crématoire S. V. P.

Je ne parlerai pas ici en point de vue de l'hygiène que j'ai déjà fait dans un précédent article, mais seulement au point de vue de la plus grande de toutes les libertés : La Liberté de conscience.

L'homme doit être libre de disposer de son corps même après sa mort, c'est-à-dire de choisir entre l'inhumation et le bûcher ; en province cette liberté nous est refusée.

Aussi, c'est avec ébahir que dans une dernière séance du Conseil municipal j'ai vu M. Montmant s'intéresser à cette question, mais un crédit de 30.000 francs ne peut suffire car il est indispensable en cas de réparation, on de plusieurs cadavres à incinérer à la fois de disposer des deux fours.

Pour les deux fours	30.000
Pour le bâtiment	30.000
Caves pour Cinéraires (3 compartimentés avec marquises)	30.000
Soit :	90.000

Le four crématoire du Père Lachaise a coûté 600.000 francs, néanmoins il faut reconnaître qu'il a déjà rendu bien des services puisque c'est par lui que se comptent aujourd'hui les incinérations. Les cases sont louées et rapportent au budget tout comme les concessions.

Il faut bien avouer que la crémation n'est pas encore acceptée par le public, on ne connaît pas si vite avec des traditions séculaires. Mais l'idée pourtant fait son chemin.

Au début, les expéditeurs du Père Lachaise n'ont pas été satisfaits, les cendres ne leur étaient pas remises le foyer — l'incinération complète n'a été obtenue qu'au bout de deux heures — et il a fallu noirs de 20 kilos de bois ; on en est arrivé aujourd'hui à effectuer la crémation d'un cadavre humain en deux heures avec une dépense de cube de trois francs.

De cette façon, il est permis d'espérer que dans un temps très rapproché, nous verrons adopter par nos pompes funèbres d'ici ambulance à la lente et horrible décomposition du corps, la rapide réduction en cendres.

A. Dubaut,
ancien Conseiller municipal.

RÉCRÉATIONS

N° 151 CHARADE

La surprise et la peur font éclore mon premier,
De plusieurs animaux mon deux est nourrisse.
Artistes qui créez des œuvres de marbre,
Les livrant au public, redoutez mon entier.

N° 152 MOTS DÉCROISSANTS

Rivière et province ;
— Je claque et je pince ;
— Un des deux mêle ;
— Dénote autrefois ;
— Deux joli minois.

N° 153 MOTS CARRÉS PAR LETTRES

Simple formule sévérisée
A nonchalant agrément.
— Sentiers qui tient de cale
Lous de mer jamais ne cessent.
— S'applique de façon normale
Au discours fait sciencement.
— Règle de conduite brutale
Et coudée au déplacement.
— Bilan de la ligne flatte :
Un point visible au firmament.

N° 154 LOGOGRIPHE

Sur mes cinq pieds, vaste, je grossis les objets.
Ecrit d'un autre sens, je soigne les malets.
Avec un pied de moins, je fais rougir les enfants,
Et sur trois pieds, je suis insecte qui dégoûte.

N° 155 QUESTIONS AMUSANTES

N° 1. — Quand peut-on manger un bateau à vapeur ?

N° 2. — A quel moment le charbon chante-t-il ?

Solutions justes des derniers Problèmes

N° 148 LOGOGRIPHE

NORD — R — DON

Ont trouvé cette solution : Bilval — Marjolaine — Rommanel Robert — Tata, Titi, toto — Madeleine S. — Vers Mick à Lille — Léon Hermant — R. de la Rivière — L'homme à la calotte de fer-blanc à Roubaix — Un ami en argnat — Rodolphe Rousseau à Douai.

N° 149 RÉBUS GRAPHIQUE

Les étoiles sont des fleurs incorruptibles semées par la main de Dieu dans les champs de l'immensité.

Ont trouvé cette solution : Rodolphe Rousseau à Douai — L. Lécuier à Valenciennes — R. de la Rivière — L'homme à la calotte de fer-blanc — Tata, titi, toto — Madeleine S. — Vers Mick à Lille

N° 150 ÉPITAPHE

Épitaphe de Mathurin Régnier sur lui-même.

Ont trouvé cette solution : Un élève de 3e du Lycée Faidherbe — Une sœurée.

VOS CARTES DE VISITE SONT-ELLES PRÊTES ?

Si non, adressez-vous aux bureaux de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

ENTRETENEZ LA CROISSANCE

Veillez à ce que vos enfants boivent bien souvent.

JEANNE DU PONT

Un état très commun de mauvaises santé est produit par l'impuissance des enfants à assimiler les éléments de sécurition pour entretenir la croissance. Si n'y a pas assez de vitalité pour fournir de la chair saine et du sang riche en plus de ce qu'il a déjà dû employer sur la ligne pour la croissance de la charpente osseuse ; le résultat en est que ces enfants paraissent maigres, faibles, exténués ; et souvent, avant que les parents se rendent compte de leur état, quelque maladie de langueur s'est développée au point de causer une sérieuse alarme. Tel est jusement le cas révélé ici dans une lettre reçue de Marseille.

« Marseille, le 3 juillet 1899.

» Messieurs, j'ai le plaisir de vous faire connaître les excellents résultats que j'ai obtenus sur ma fillette âgée de neuf ans, par l'emploi de l'Emulsion Scott.

» Fatiguée par la croissance, cette enfant dépérissait de jour en jour, devenait nerveuse, avait perdu l'appétit, son sommeil était agité et son état de faiblesse devint tel qu'elle ne tarda pas à tomber dans un inquiétant état d'épuisement.

» C'est alors que je m'adressai à votre bienfaisante Emulsion Scott, et dès les premiers jours de son emploi, une petite amélioration retrouva l'appétit et le gaieté. Son sommeil devint calme et son humeur égale ; aujourd'hui c'est une fillette charmante, forte et bien portante, grâce à l'emploi de la merveilleuse Emulsion Scott.

» Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée. Bédion, 24, boulevard St-Jean. »

Lorsqu'il s'agit de cas de cette nature, la chose la plus importante à considérer dans le traitement, c'est le fait indéniable que seule la véritable Emulsion Scott produire ces résultats satisfaisants que nous faisons connaître au public. Cette préparation a soutenu l'épreuve d'un quart de siècle et à l'heure actuelle elle est de tout le corps médical. Elle renferme de l'huile de foie de morue, des hypophosphites de chaux et de soude et de la glycérine, et elle a l'avantage spécial de rendre ces agents thérapeutiques agréables au palais et d'en faire une aide pour la digestion.

Tout ou médecin comprendre toutes les raisons pour lesquelles l'Emulsion Scott excelle en ces cas partiuliers ; mais le fait qu'elle surpasse toutes les autres préparations nutritives est clairement démontré par les résultats suivant son emploi. La véritable emulsion Scott porte toujours notre marque de fabrique sur l'enveloppe de chaque flacon authentique : l'homme tenant une grosse morue sur son épaule.

Échantillon d'essai sera envoyé franco contre 0 fr. 50 de timbres adressés à : Delonche et Cie, 68, rue Gravel, Levallois-Perret (Seine).

Docteur Berlier, 148, rue de Lanoy. — *Consultations gratuites tous les jours, de 2 heures à 5 heures.*

SPECTACLES et CONCERTS

Théâtre de Roubaix. — Concerts sans concours pour jeudi prochain la première représentation du plus grand succès du moment : *La poupée*, opéra-comique à grand spectacle, en 4 actes et 8 tableaux.

La direction n'a rien négligé pour donner à cette féerie tout l'éclat dont elle a été qu'elle soit représentée actuellement comme elle a été jouée à Paris.

MALADIES de l'ESTOMAC. — Poudre digestive du Docteur Morin, Pharmacien de 1re classe, 148, rue de Lanoy, Roubaix.

CHOCOLAT MENIER

Refuser les Contrefaçons.

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DU NORD, RUE NATIONALE, 34 LILLE

Le gérant : A. LECLERCQ.

BOURSES ET MARCHÉS — SPECTACLES ET CONCERTS — RENSEIGNEMENTS DIVERS

Programmes des Spectacles et Concerts

VILLE DE ROUBAIX

Grand-Théâtre de l'Hippodrome (direction Bouvrette). — Samedi, à 8 h. 1/2, Rubens à 8 h. — Mercredi 9 janvier 1901, à la matinée générale, dernière représentation du chef-d'œuvre de Gounod :

FAUST

Opéra en 5 actes et 12 tableaux de Michel Carré et J. Barbier. Musique de Charles Gounod.

Prix des Places : Fauteuils, 4 fr. ; Fauteuils, fr. 50 ; Premières Galeries, 1 fr. 75 ; Deuxièmes Galeries, 0 fr. 60.

Grand-Théâtre de Lille. Direction Bouvrette. Lundi 7 janvier 1901, à 8 h. 1/4. — Rien de nouveau — Spectacle extraordinaire. — **La Fille du Régiment**, opéra en 2 actes, musique de Donizetti, L'Accompagnat, drame en 5 actes et 9 tableaux, de William Busnach et Gatineau.

A 9 h. 1/4. *La Fille du Régiment.*

GUICHET DES RENSEIGNEMENTS

Réponses gratuites à toutes questions demandées par écrit

ARMÉE ET MARINE

Un sergent. — La proposition de loi accordant la dispense d'un des trois périodes aux diplômés de l'enseignement supérieur, 1re partie, a été adoptée par la Chambre ; elle est actuelle par le Sénat. Mais avec une modification qu'adopte le Sénat, les dispensés seront astreints à un stage de deux mois, pendant lequel ils seront exercés par les officiers de leur arme. Le projet de loi modifié sera voté par la Chambre, et le projet de loi modifié sera voté par le Sénat. Le projet de loi modifié sera voté par le Sénat. Le projet de loi modifié sera voté par le Sénat.